

**VILLE DE
RIORGES**

N° 5_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **21 MARS 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 mars 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 25 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Nabih NEJJAR, *adjoint* ; Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Florence COLOMB, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Valérie MACHON

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Florence COLOMB Monique VIAL	Eric MICHAUD Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Martine LAROCHE-SZYM CZAK Suzanne LACOTE Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE**DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE DE COHESION SOCIALE
RAPPORT ANNUEL 2018**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"La commune de Riorges a perçu en 2018 de l'Etat une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 106 285 € conformément à l'article L 2334-13 du CGCT.

Cette dotation a pour objet, conformément à l'article L 2334-15 du CGCT, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées.

Le code général des collectivités territoriales fait obligation aux bénéficiaires de la DSUCS d'établir un rapport annuel retraçant l'utilisation des fonds tant en investissement qu'en fonctionnement.

La dépense éligible est inscrite en section de fonctionnement pour un montant de 714 705,26 €.

L'année 2018 a été marquée par une nouvelle organisation du service avec un développement de l'accueil polyvalent et de la prise en charge des aides familles. Les aides pour le Foyer Pierre Laroque ont été améliorées. Le CCAS a développé une action développement durable au profit des publics qu'il accueille dans le sens d'une incitation à une meilleure alimentation.

La commune et le CCAS mènent également des actions en faveur de la jeunesse avec notamment les chantiers éducatifs et une nouvelle aide du CCAS consacrée à l'enseignement musical.

Le partenariat avec la CAF et le centre social est toujours important notamment par le volet jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse.

La citoyenneté des enfants est prise en compte par le biais du conseil municipal d'enfants.

Le quartier de Riorges Centre est labellisé quartier de veille pour la politique de la Ville.

Le centre social, outre le partenariat précité, est un acteur important au service de la jeunesse avec le club des jeunes, les actions collectives familles, (ateliers socio linguistiques, sorties, ateliers parents enfants, rencontre inter générations) et le soutien à la parentalité.

L'accès à la culture est favorisé par les ateliers CEL en temps scolaire et périscolaire.

.../...

L'ensemble des recettes se monte à 218 236,20 € (la présente DSU comprise).
Elles proviennent :

- de l'Etat (réforme des rythmes scolaires) ;
- de la CAF de la Loire (ALSH, CEJ) ;
- du Département de la Loire (ALSH).

La dépense nette communale est donc de 496 469,06 €.

Ces éléments financiers sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport 2018 relatif à la DSUCS.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 25 mars 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190321-5_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019

Affichage : 22/03/2019

Dépenses

Actions	2016	2017	2018
Centre social	231 000.00	236 000.00	243 000.00
Politique Ville chantier éducatif	7 500.00	7 608.00	7 790.00
Subvention aux associations de lutte contre les exclusions	17 725.00	16 625.00	16 500.00
Comité roannais de vacances	16 372.00	16 300.00	17 545.00
Contrat enfance jeunesse volet jeunesse(hors centre social)	24 937.29	26 433.98	20 165.70
Contrat éducatif local	150 533.05	152 687.30	123 274.56
Subvention CCAS	175 900.00	175 900.00	286 430.00
Total fonctionnement	623 967.34	631 554.28	714 705.26

Recettes

Actions	2016	2017	2018
Prestation de service CAF CEJ Volet jeunesse	68 460.09	68 657.18	68 986.06
Prestation de service CAF et CG ALSH	21 035.04	19 406.48	12 415.14
Subvention Etat Réforme des rythmes scolaires	46 700.00	44 883.33	30 550.00
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	92 868.00	101 560.00	106 285.00
Total	229 063.13	234 506.99	218 236.20

Dépense nette	394 904.21	397 047.29	496 469.06
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------